



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 07 avril 2023

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 avril 2023**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE (a procuration pour M. MAULNY), Mme REBECHE, M. GOSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER, M. DARRIBEYROS, Mme THIEBLIN (a procuration pour Mme PARTOUCHE-SEBBAN), M. BRUEY, Mme CHAPUIS, M. DAUBA, Mme LAPORTE, M. FAUVEL (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), Mmes HERDUAL, DEGOS (a procuration pour Mme GARRIDO), M. LAMOTHE (a procuration pour M. DUBOS).

Étaient excusés : Mme GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. MAULNY (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a donné procuration à Mme THIEBLIN), GORGES-LANDES (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme GARRIDO (a donné procuration à Mme DEGOS), M. DUBOS (a donné procuration à M. LAMOTHE).

Était absent : M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme LAPORTE a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B

Délibération n°10

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

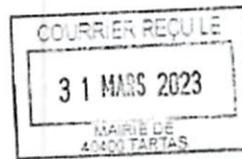
Objet : Ville de TARTAS - Cotisation Esprit du Sud

Il est proposé à notre assemblée de cotiser pour l'année 2023 à « ESPRIT du SUD », montant 100 €.

Ci-après, courrier et Charte sur ESPRIT DU SUD.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



Mont de Marsan, le 13 mars 2023

Madame, Monsieur le Maire,

L'Association Esprit du Sud 40 a pour objet la promotion des patrimoines culturels et des cultures locales.

Les membres fondateurs, les trois chambres consulaires, l'Association des Maires, les Fédérations de chasse et de course landaise, l'ONCT (Observatoire National des Cultures Taurines), l'Association gascon lanas ainsi que les villes de Dax et Mont de Marsan) se sont retrouvés autour de valeurs communes destinées à préserver le bien vivre dans le respect des passions de chacun de notre département.

Vous n'êtes pas sans ignorer que, depuis quelques années, les modes de vie pratiqués dans ce département sont régulièrement mis en cause au nom de la remise en question des cultures locales..

Nous savons combien notre département est attractif, au vu du solde migratoire positif, sans nul doute y trouvent-ils ce que nous apprécions nous-mêmes.

Aussi, il nous paraît essentiel désormais, d'affirmer les valeurs communes que nous partageons, tant auprès de celles et ceux qui désirent vivre au sein de nos territoires, que des groupes de pressions nationaux, visant à pointer du doigt nos façons de vivre.

A cet effet, je vous invite à prendre connaissance de la plaquette jointe, et de parcourir le site internet <http://www.espritdusud40.com> afin d'en savoir plus.

De nombreuses communes ont d'ores et déjà matérialisées leur adhésion, considérant qu'il est nécessaire de se rassembler pour permettre une prise de parole efficace.

Aussi, si vous souhaitez adhérer, je vous invite

- soit à cotiser en ligne sur le site internet www.espritdusud40.com rubrique adhérer

-soit par virement bancaire (RIB en pièce jointe)

-soit par retour de mail, n'hésitez pas à nous solliciter si vous deviez passer par CHORUS en nous transmettant les éléments nécessaires.

Nous restons à dispositions si vous souhaitez être recontactés via le mail :

contact@espritdusud40.com

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Adischatz !

Le Président
D GRACIET

.../...



Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

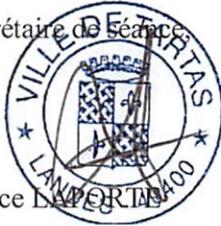
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable pour cotiser pour l'année 2023 à « ESPRIT du SUD », montant 100 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Laurence LAPORTE

Le Maire,



Jean François BROQUÈRES